

CONSEIL MUNICIPAL

6 AVRIL 2023

PROCES-VERBAL

SEANCE OUVERTE : 20 H 03

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
LE NEUF MARS,**

Le Conseil municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET, Maire,**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
Mme TROUZIER EVEQUE, M. FLAMENT,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN
Conseillers Délégués
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Mme TOUMI (arrivée 20h18), M. KERGOAT,
M. ROZOT, Mme ENGUERRAND, M. LEGUEIL,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO (arrivée 20h17),
M. HEURFIN, M. FLEURIER, Mme CHRISTIN
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PURGAL	à	M. WILLIOT
M. FABRE	à	M. PORTIER
M. GUEUDIN	à	Mme JACQUET LEGER
M. BOISCO	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB (jusqu'à 20h18)
Mme SAIDI	à	M. LAMARCHE

ABSENT : M. PONCHEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. KERGOAT

M. le Maire ouvre le conseil municipal et salue les personnes présentes dans la salle et via Facebook.

I^{re}, II^e et III^e COMMISSIONS

*** VIE DES ASSEMBLEES – Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2023 – Approbation**

RAPPORTEUR : M. JAMET

En l'absence d'observations, M. le Maire procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

2 abstentions :

M. HEURFIN

M. FLEURIER

URBANISME, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – SERVICES TECHNIQUES – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif au marché de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie**

RAPPORTEUR : M. WILLIOT

La réglementation impose au maître d'ouvrage le repérage d'amiante sur les chantiers de voirie. Aussi, en amont des travaux sur chaussée, la réalisation d'un diagnostic amiante dans les enrobés bitumineux est obligatoire. Le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESN) et le Syndicat d'énergie des Yvelines se sont réunis afin de créer un groupement de commandes ouvert à toutes les communes adhérentes afin de passer à un marché de diagnostic lié à la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie. La commune de Sannois souhaite adhérer à ce programme de commandes. À ce titre, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Échanges fonciers avec la société Adoma en vue de la démolition-reconstruction de la résidence du 150 bd Gambetta – Cession et acquisition de terrain**

RAPPORTEUR : M. JAMET

M. le Maire indique que la délibération suivante a été supprimée en l'absence d'évaluation par les Domaines.

Retrait de l'ordre du jour

PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – POLITIQUE DE LA VILLE – Approbation de la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée**

RAPPORTEUR : MME TROUZIER-ÉVEQUE

La commune a réactivé le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance en séance plénière au mois de mai dernier. Un diagnostic a été réalisé dans ce cadre, ainsi qu'une enquête sur le sentiment de sécurité, révélant un besoin d'action en matière de tranquillité publique. Pour répondre aux difficultés des jeunes et de leurs familles, en rupture sociale sur certains secteurs du territoire, la commune a sollicité le Département en vue d'intégrer le dispositif de prévention spécialisée. La prévention spécialisée est une compétence du Département rattachée à l'Aide sociale à l'enfance. Le Département en est le principal financeur.

Dans le cadre de la délibération du 25 novembre 2022, le Département a intégré la Ville de Sannois dans sa politique de prévention spécialisée pour la période 2023-2026. Le Département a habilité l'association « Le Valdocco », via un appel d'offres, pour mener des actions de prévention spécialisée sur les communes de Sannois et de Pierrelaye. Les dispositions de la convention portent sur les publics ciblés, en particulier les jeunes de 11 à 15 ans qui sont en risque de décrochage, et les jeunes de 16 à 18 ans qui sont déjà décrocheurs ou déscolarisés, et auprès de leurs familles également. La convention précise également les modes d'intervention spécifiques de la convention spécialisée, les engagements de chacune des parties et les modalités d'évaluation. La participation de la Ville sera, dans ce cadre, de 20 % du budget de l'association, les 80 % restants étant pris en charge par le Département.

Pour information, afin de réaliser ses missions, l'association constituera une équipe composée de deux éducateurs à temps plein et d'un chef de service à hauteur de 0,33 ETP.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec le Département et l'association Le Valdocco.

M. FLEURIER précise en préambule qu'il n'a pas du tout l'intention de critiquer qui que ce soit, et encore moins l'association Valdocco, dont le travail sur Argenteuil est bien connu. Il constate que la présentation de Mme TROUZIER-ÉVÊQUE était un peu différente et un peu plus complète que la note communiquée. La prévention spécialisée n'est pas, d'après M. FLEURIER, exactement ce qui est présenté dans les documents soumis au Conseil municipal,

où elle est associée à la tranquillité publique, donc comme ciblant la délinquance. Elle est plus largement destinée aux jeunes, soit marginalisés, soit en voie de marginalisation. M. FLEURIER demande donc si l'association choisie (Valdocco) gère plus spécifiquement des itinéraires délinquants ou, de manière générale, les jeunes qui sont en situation de décrochage scolaire.

Mme TROUZIER-ÉVÊQUE répond que le public va des adolescents de 11 ans jusqu'à des jeunes de 25 ans, mais l'accent sera plus précisément mis sur les 11-18 ans. Ce sont des jeunes qui sont en risque de décrochage ou qui ont déjà décroché et sont déscolarisés.

M. le Maire ajoute avoir eu une réunion très intéressante le matin même, avec Mme TROUZIER, le Président BOËDEC et le chef de la police mutualisée. Ce dernier faisait remarquer très justement être en demande de travailler en collaboration étroite avec l'association, parce que, souvent, les vrais délinquants retournent l'image de la police vis-à-vis de ces jeunes qui se cherchent, en fait. Il a donc vraiment conscience que, dans son travail de police de proximité, il y a évidemment une police qui peut être répressive par rapport aux vrais délinquants, mais il y a aussi une police de proximité qui est à l'écoute pour travailler étroitement avec ces éducateurs. Il appartient à la Ville de mutualiser les forces, sans confondre évidemment la police et les éducateurs, afin qu'ils travaillent ensemble. En effet, c'est tellement facile pour les vrais délinquants de retourner le cerveau de ceux qui ne veulent pas l'être, mais qui pourraient le devenir. C'est tout le travail des hommes et des femmes qui travaillent sur ce sujet sous l'égide de Mme TROUZIER.

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'École de musique 2020-2023**

RAPPORTEUR : M. GORZA

M. le Maire remarque un « petit retard à l'allumage » pour cet avenant, qu'il convient de réparer.

L'avenant à la convention proposé a pour objet de remettre les choses dans le bon ordre juridiquement. En effet, des jeux d'écriture n'ont pas été forcément bien transmis à un moment donné.

L'École de musique fonctionne sous forme associative. Cette association bénéficie effectivement de subventions de fonctionnement de la part de la Ville depuis qu'elle existe, c'est-à-dire en 1997. Elle organise des concerts et participe activement au projet culturel. Elle participe aussi au fait que la Ville est désormais labellisée « éducation artistique et culturelle » (EAC). Une rencontre est d'ailleurs prévue à ce sujet avec la Drac mardi matin.

Juridiquement, il est désormais obligatoire de passer toute subvention qui dépasse 5 000 euros sous forme d'une convention pluriannuelle. Il était prévu initialement de dissocier l'enveloppe de subvention en deux parties :

- le fonctionnement, le tout-venant qui était dépendant du nombre d'élèves, de la masse salariale, des tarifs qui étaient appliqués ;
- les projets, à hauteur de 14 500 euros.

L'enveloppe initiale pour l'équipement est de 178 000 euros.

Cette enveloppe annuelle était prévue aussi pour les actions de médiation, qui ont été mixées avec cette enveloppe sans être totalement identifiées. Le projet de classe à horaires aménagés musique (Cham) fonctionne à ce jour très bien avec le collège Jean-Moulin, qui permet de faire accéder des collégiens de ce secteur à l'activité musicale, à laquelle il n'était pas spontanément enclin à le faire. Au fur et à mesure des années, les classes se sont remplies : d'abord la 6^e, puis 6^e-5^e, puis 4^e et désormais jusqu'à la 3^e.

Pour rétablir un peu les choses et bien identifier le fonctionnement financier, il est proposé de régulariser. Pour 2021, nous avons versé 4 524 euros, 2022 13 001,77 euros et pour 2023, la totalité du fonctionnement sur les quatre ans sera à hauteur de 23 080 euros, sous réserve de production des factures et des écritures.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces dispositions.

M. FLEURIER constate que si tous sont fiers de l'École de musique, il a un peu de mal à comprendre l'expression suivante, qui apparaît dans les documents communiqués aux élus : « La subvention annuelle a été affectée au fonctionnement ordinaire de l'association par incompréhension. » Il demande si c'est une manière pudique de dire certaines choses qu'on ne veut pas dire autrement, et souhaite une explication pour comprendre davantage les causes exactes de cette erreur. Il s'enquiert en outre si, à l'occasion, il serait envisageable d'avoir un rapport d'activité de l'association qui gère l'École de musique.

M. GORZA répond qu'il est tout à fait en mesure de donner les éléments du rapport d'activité, qui est communiqué de façon annuelle. Par rapport au terme « incompréhension », il explique qu'il s'agit d'une enveloppe. Le projet Cham a démarré sans qu'il soit complètement sûr de pouvoir le pérenniser d'une façon bien fléchée. Cela a fonctionné ainsi pendant les deux premières années, de façon intégrée, de façon peut-être pas tellement comprise des deux parties. La Ville avait envie de se lancer dans la création de la Cham, et l'école de musique aussi, parce qu'il fallait bien mettre à disposition des professeurs et les payer pour cela. Cela a donc été fait, mais sans que cela soit vraiment identifié de façon très compréhensible.

Aujourd'hui, les chiffres sont là. Ils ont été dégagés de ce qui a été versé dans la subvention, qui était globale, pour les identifier de façon formelle et les faire apparaître de façon officielle.

M. le Maire précise qu'administrativement parlant, la Ville est davantage au cordeau qu'elle ne l'était au début de la classe Cham, qu'elle a faite « sans le savoir », tel M. JOURDAIN avec sa prose. La Ville est partie avec beaucoup d'enthousiasme, mais n'a pas eu tout de suite les documents administratifs qui correspondaient aux actions. Aujourd'hui, elle les a.

M. HEURFIN indique que son groupe va voter cette délibération mais pointe que les explications données sont vagues. Il rappelle être Président d'un club sportif avec près de 400 000 euros de budget. Avec AssoConnect, cette histoire-là n'existe pas : il n'y a pas de budget séparé mais un budget global, avec une classe 7, recettes (différentes subventions), et une classe 6, dans le budget prévisionnel, où sont toutes les dépenses, y compris celles qui ne sont pas encore connues. Être « pris pour un jambon » ne va pas trop à M. HEURFIN, même s'il veut bien entendre, et comprendre, qu'il y ait besoin de régularisation, pour remettre de l'ordre

M. le Maire souligne le talent fou du directeur de l'École de musique, au niveau artistique, et procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prend pas part au vote :
Madame RICARD

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Musiques actuelles et/ou amplifiées – Espace Michel-Berger – Rapport sur le principe de la délégation de service public – Renouvellement 2024-2027**

RAPPORTEUR : MME TROUZIER-ÉVEQUE

Par délibération du 15 décembre 2022, la délégation de service public (DSP) a été confiée à l'association Adame pour une durée d'un an, sur l'année 2023. Cette durée courte était proposée afin d'attendre les conclusions du rapport de la Fédération des musiques actuelles, pour pouvoir choisir de la manière la plus éclairée possible le futur mode de contractualisation pour la gestion de la salle de l'EMB. Après plus de deux années d'études, la Fédération des musiques actuelles n'a pas encore publié les conclusions de ses recherches.

Concernant le format de sa restitution, la structure indique qu'elle fera l'objet de fiches pratiques à destination des collectivités territoriales, qui n'apportent pas de réponse, mais détailleront les meilleures questions à se poser pour aboutir au mode de gestion le plus adapté du projet.

En conséquence, la Ville de Sannois souhaite maintenir ce mode de gestion et renouveler son contrat de DSP pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Dans le rapport joint à la délibération figure le rappel des données actuelles de la gestion du service, les enjeux du choix entre régie et DSP et les caractéristiques du futur contrat de DSP. Le mode de gestion préconisé est l'affermage, c'est-à-dire que la gestion et l'exploitation du service public sont aux risques et périls du délégataire, sans participation aux investissements. Ce dernier peut assurer la maintenance des biens mis à sa disposition et éventuellement leur modernisation.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le principe de la DSP des musiques actuelles ou amplifiées Espace Michel-Berger et d'autoriser M. le Maire à conduire et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Mme CHRISTIN demande si d'autres structures que l'Adame répondent quand la DSP est lancée pour l'Espace Michel-Berger. En effet, elle se souvient d'un problème avec le CDFAS, car c'était l'association de gestion du CDFAS, qui avait l'habitude, qui répondait. Le Conseil département s'est retrouvé obligé de changer la structure réglementaire parce que d'autres personnes répondaient et qu'il tombait sous le coup de favoritisme par rapport à l'ancienne association de gestion. Mme CHRISTIN souhaite donc savoir comment cela se passe pour l'Espace Michel-Berger, parce que l'Adame est là depuis la création.

Mme TROUZIER-ÉVÊQUE indique qu'aucune autre structure ne répond à la DSP. L'Adame est la seule.

M. le Maire ajoute que c'est la raison pour laquelle la Ville a effectivement eu une remarque de la Préfecture. C'est le même problème que pour le CDFAS, sauf que personne ne répond. La Préfecture a donc convenu qu'elle pouvait « fermer les yeux » sur une façon de faire qui n'est pas complètement académique, puisque l'Adame est la seule à répondre. M. le Maire observe que cela donne des perspectives durant quatre ans à l'Espace Michel-Berger. Il espère que cela laissera le temps de revaloriser et rénover l'esplanade de la Gare, ce qui pourrait déboucher après, peut-être, sur un nouvel espace culturel situé à un autre endroit, mais plutôt près de la gare. C'est en tout cas important parce que, comme l'a rappelé Mme CHRISTIN,

c'est une histoire sannoisienne. Derrière cette histoire, des femmes et des hommes se sont investis avec vraiment beaucoup d'enthousiasme dans ce projet. Il est intéressant, et du devoir de la Ville, de donner des perspectives à ces femmes et ces hommes. M. le Maire conclut que c'est une bonne chose pour Sannois, et procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Festival des p'tites oreilles – Convention de partenariat avec la médiathèque intercommunale**

RAPPORTEUR : M. GORZA

Les « petites oreilles » de 0 à 11 ans vont être enchantées, dans la semaine du 16 au 30 avril 2023, par le renouvellement de ce festival pour la 15^e édition. Dans le cadre du renforcement de l'éducation artistique et culturelle, la Ville soutient plus que jamais l'existence de ce festival. Pour intégrer toutes les structures des équipements culturels, il est nécessaire de bâtir une convention avec la médiathèque André-Cancelier, puisque celle-ci est sous la compétence du Parisis, et non plus de Sannois.

Il est donc proposé une convention de partenariat avec cette médiathèque, notamment pour accueillir une représentation de spectacle le samedi 22 avril à 15 heures, et un rendez-vous avec les tout-petits le mercredi 19 avril 2023.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette convention.

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Animation culturelle Fête de la musique – Convention de mise à disposition du domaine public pour assurer un service de petite restauration – Square Jean-Mermoz**

RAPPORTEUR : M. GORZA

La Fête de la musique aura lieu le mercredi 21 juin. Dans ce cadre, plusieurs concerts se dérouleront au square Jean-Mermoz. Pour cela, des marchands ambulants seront présents. Ceux-ci sont toujours les bienvenus en de telles occasions. Pour cela, une redevance d'occupation leur est appliquée, qui est fixée à 50 euros nets pour les restaurateurs et comprend le branchement électrique et la mise à disposition du matériel de raccordement pour chaque ambulant.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces dispositions.

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Service culturel – Mise à jour des fourchettes tarifaires – Mandat 2020-2026**

RAPPORTEUR : M. GORZA

Dans le cadre de l'obtention du label EAC, engagement fort de la Ville, il faut accroître certaines fourchettes pour pouvoir continuer à fonctionner de belle sorte. En juillet 2020, l'ensemble de la programmation du service culturel avait fait l'objet d'une délibération. Pour la durée du mandat, les fourchettes tarifaires avaient été fixées. Toutefois, cette délibération doit être remaniée pour tenir compte de plusieurs choses :

- l'existence depuis d'un portail citoyen ;
- la suppression de la distinction entre les Sannoisiens et les non-Sannoisiens ;
- la mise à jour d'un règlement intérieur de la Maison des loisirs et des arts (MLA) ;
- une étude faite sur les coûts de revient de la MLA ;
- un nouveau tarif concernant les ateliers et les stages lors des saisons culturelles.

Les encaissements se font sur deux régies différentes :

- la régie culture, qui regroupe ce qui est proposé par la billetterie avec les partenaires (les spectacles, les ateliers, les activités du Moulin) ;
- la régie centralisée Ville pour les activités de l'année (stages de la MLA). Des gratuités peuvent aussi être consenties sur décision du Maire.

L'ensemble des fourchettes et des tarifs est annexé à la délibération : tout-public, MLA, chacun des équipements culturels sannoisiens, avec des tarifs réduits, des tarifs adaptés qui sont applicables en fonction des activités, des âges et de l'origine des adhérents.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Spectacle Amor – Convention de mise à disposition du domaine public pour assurer un service de restauration – Square Jean-Mermoz**

RAPPORTEUR : M. GORZA

Le spectacle de pyrotechnie Amor, très original, aura lieu le samedi 1^{er} juillet au square Jean-Mermoz. À cette occasion, des marchands ambulants accompagneront la manifestation avec un service de restauration. Il convient là aussi d'appliquer une redevance, fixée à 50 euros pour chacun de ces restaurateurs.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette disposition.

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Mise à jour du règlement intérieur de la Maison des loisirs et des arts**

RAPPORTEUR : M. GORZA

La Maison des loisirs et des arts fait le plein de ses adhérents. Son règlement intérieur comprend quatre rubriques :

- des généralités ;
- les inscriptions annuelles ;
- les activités non prévues et ponctuelles ;
- les règles de vie.

Les modifications apportées concernent principalement :

- Les règles de facturation, avec un paiement qui sera demandé au plus tard le 31 octobre, du fait de difficultés pour obtenir des recouvrements, et une simplification des dispositions en cas d'inscription. Avant, il fallait l'établir au prorata du nombre de séances. Désormais, tout trimestre commencé sera désormais dû dans sa totalité, et ce jusqu'à la fin de la saison.
- Les réinscriptions sont possibles du 1^{er} juin à la mi-juillet, avec, pour être validées, un versement de 50 euros.
- Les conditions d'arrêt ont été limitées pour les adhérents, avec un motif médical et une inaptitude à fréquenter l'activité.
- Un volet concerne les réductions pour certaines catégories de public, par exemple les seniors de plus de 65 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, pour qui la réduction a été ramenée de 20 % à 10 %.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces modifications.

M. FLEURIER demande pourquoi les conditions d'arrêt ne comprennent pas le départ de la commune pour cause de déménagement.

M. GORZA répond n'avoir pas songé à cette question et remercie M. FLEURIER de l'avoir posée.

M. le Maire propose qu'une ligne soit éventuellement ajoutée, lors d'une année à venir, au règlement intérieur de la MLA, parce qu'effectivement, certaines personnes peuvent effectivement partir, par exemple pour raisons professionnelles. Ceci sera à réfléchir. Quoiqu'il en soit, cela n'infléchira pas la délibération. M. le Maire propose de passer au vote et remercie M. FLEURIER d'avoir posé la question.

Accord du Conseil à l'unanimité

RESSOURCES

*** POLE RESSOURCES – VIE DES ASSEMBLEES – État annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures perçues par les élus siégeant au Conseil municipal de Sannois**

RAPPORTEUR : M. PORTIER

M. le Maire ajoute que cela concerne aussi les personnes portées par Sannois dans les syndicats divers. Il précise que les syndicats qui n'apparaissent pas sont portés par l'Agglomération et seront visibles au Conseil communautaire.

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des Départements, des Régions, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, l'état annuel doit présenter les indemnités que reçoit chaque élu siégeant au Conseil, de tout mandat et de toute fonction exercée, soit au Conseil, soit au sein de tout syndicat mixte (pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et moral), au sein des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et filiales. Cet état récapitulatif ne donne lieu à aucun débat ni à aucune délibération.

Donné acte

M. HEURFIN remarque hors micro qu'il n'était pas nécessaire de leur communiquer cet état.

M. le Maire répond que c'est la loi et qu'en tant que premier magistrat de la ville, il est tenu de respecter la loi.

M. HEURFIN réplique qu'il est loisible aussi de la contester.

M. le Maire en convient.

*** POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget primitif 2023**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Le budget primitif 2023 a déjà été prédéfini lors du rapport d'orientation budgétaire et du débat qui en a découlé. L'environnement économique et social reste quand même incertain. La crise énergétique perdure. La flambée des prix à la consommation est également à prendre en compte. Le budget primitif montre un suréquilibre de 7 millions d'euros en 2023, qui s'explique notamment par la gestion des dernières années. Il s'agit en quelque sorte d'un cumulé de reliquat des années précédentes.

La section de fonctionnement montre un peu plus de 53 millions d'euros de recettes et 47 millions en dépenses. Les recettes s'établissent à 5 millions de plus que ce qui était prévu, du fait de :

- la vente de terrains, à hauteur de 1,5 million d'euros ;
- une dotation de l'État liée à la fin du prélèvement de la taxe d'habitation et au mode de calcul du coefficient, qui a été revu, pour 1,1 million d'euros ;

- une fiscalité un peu plus avantageuse pour Sannois, avec 1,3 million d'euros de plus en taxes foncières ;
- de certains gros projets sur la ville, qui ne sont pas encore budgétés (Anru, Cœur de Ville).

Cela autorise Sannois à garder un autofinancement acceptable, qui lui permet ensuite de contracter auprès des banques.

L'investissement s'établit à un peu plus de 19 millions d'euros, avec une partie provenant de la section de fonctionnement, pour près de 8 millions, et l'inscription de l'emprunt de 4,3 millions. Des remboursements d'arrêt maladie, à hauteur de 238 000 euros sont à noter, ainsi que les produits des services du domaine des ventes diverses (périscolaire, scolaire, MLA), les impôts et taxes foncières sur le foncier bâti et non bâti, et les autres produits de gestion courante (régularisation de certains comptes).

Les recettes détaillées dans le camembert « Impôts et taxes », à la page 5, sont réelles, donc ont été enregistrées. Trois quarts de ces recettes proviennent des impôts directs locaux. La ventilation est indiquée dans le tableau (taxe sur l'électricité, fonds de solidarité, dotation de solidarité...), à hauteur de 27 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement (page 6) s'établissent à un peu plus de 46 millions d'euros. La part des charges de personnel représente 43,34 % de ces dépenses, mais 50,6 % de l'ensemble des dépenses.

Les dépenses réelles d'investissement (page 7) représentent un peu plus de 19 millions d'euros, et incluent le remboursement du capital (emprunts et dettes assimilées), les immobilisations incorporelles (frais d'étude, licences, etc.) et les immobilisations corporelles (achat de véhicules, etc.).

La répartition fonctionnelle des dépenses réelles d'investissement (page 8) est donnée par secteur : services généraux, administration, sécurité (210 192,37 euros). L'aménagement du territoire concerne l'Anru, la voirie, les transports, les espaces verts, les acquisitions prévues et le centre horticole (1,1 million d'euros).

La répartition des recettes réelles d'investissement s'établit à un peu plus de 12,5 millions d'euros, avec l'emprunt (4,3 millions, et 6 000 euros de caution), les dotations fonds divers et réserves (près de 4,8 millions), qui correspondent à l'affectation d'une partie du résultat de l'année précédente, les subventions d'investissement pour lesquelles la Ville a reçu une notification (un peu plus de 2 millions).

S'agissant des projets d'investissement 2023, trois pages exposent les acquisitions foncières, les transports et les travaux dans les bâtiments communaux. Une erreur est à signaler : il n'est pas question de la réhabilitation de l'École de musique mais bien de la Villa Ribot.

Le budget 2023 est serein, pour des lendemains sereins. Il montre une ville qui se dynamise, investit et réduit sa dette, avec à l'horizon un Cœur de Ville, l'Anru, une Maison de la santé. La Ville investit grandement dans de la rénovation énergétique mais également vers de grands projets, pour que Sannois soit au centre du Val-d'Oise, de la Cavap et d'une dynamique régionale.

M. le Maire se borne à affirmer la sérénité de son équipe municipale, tournée vers l'avenir.

M. HEURFIN constate, avec cette présentation du budget 2023, que les propositions de la Gauche écologique et solidaire, lors du débat sur les orientations budgétaires du 9 mars, n'ont pas été prises en compte. Pourtant, les besoins de la population, notamment des plus défavorisés, des appauvris mais aussi de l'ensemble des Sannoisiens devraient pouvoir compter sur une action communale plus solidaire. Plus et mieux de service public pourrait contribuer à atténuer les méfaits du pouvoir macroniste.

Pour M. HEURFIN, ce budget ne répond pas aux besoins des familles, ni en fonctionnement ni en investissements urgents, comme la Maison de la santé, alors que de nombreuses communes ont déjà réalisé cet investissement. Là encore, trop de retard a été pris, tout comme pour l'extension de la crèche publique des Tilleuls, pour une vingtaine de berceaux, programmée depuis au moins cinq années et certes envisagée pour cette année. La construction d'une nouvelle crèche publique, tant nécessaire aux familles, n'est quant à elle toujours pas à l'ordre du jour, pas plus, malgré la demande d'un millier de Sannoisiens, que la construction de logements sociaux, avec la création d'un Office municipal de l'habitat qui permettrait une maîtrise communale. La décentralisation des services administratifs de la mairie avec un bus itinérant ou pourquoi pas dans des locaux communaux résidentiels existants n'est pas au programme, pas plus que des embauches conséquentes rapprochant les emplois réels des emplois budgétés afin d'améliorer le service à la population.

Ces quelques exemples parmi d'autres témoignent du peu d'ambitions que M. le Maire a pour Sannois, bien que ce dernier s'en défendra sans doute dans son intervention à suivre. M. HEURFIN s'enquiert si ce sont là les effets du départ de M. le Maire, annoncé pour octobre 2024 pour laisser la place à M. FLAMENT, qui a sa préférence, sans aller jusqu'à lui faire de cadeau. Les Sannoisiennes et Sannoisiens attendent mieux, et ce n'est pas le budget qui est proposé qui peut les rassurer, tant en investissement qu'en fonctionnement.

En effet, les 14 millions d'euros d'excédents de fonctionnement de 2022, qui sont la conséquence du trop-payé d'impôt par les Sannoisiens, sont reportés sur le budget 2023, avec encore une fois la particularité d'en verser une grande partie à la section investissement, à hauteur de près de 10 millions d'euros, dont 3,212 millions d'excédents capitalisés et 1 602 000 euros d'opérations d'ordre de transfert de la section fonctionnement, tout cela pour payer cash des investissements qui pourraient être étalés sur 15 à 20 ans, alors que seulement 4,3 millions d'euros d'emprunt sont prévus.

M. HEURFIN se demande si M. le Maire attend encore que les taux augmentent un peu plus, comme le demande Mme LAGARDE, ancienne ministre et Présidente de la Banque centrale européenne (BCE), qui a déjà procédé à une réévaluation de ceux-ci (de 0 % à 3,5 %) et qui cadre les taux d'intérêt des banques auxquelles Sannois s'adresse. Ces augmentations de taux ont pour objectif de freiner une inflation galopante de 9,2 % observée dans l'Union européenne en 2022, donc de raréfier le crédit tout en tirant le meilleur profit. En incluant le coût des produits de première nécessité, c'est presque plus de 20 % d'inflation en 18 mois. C'est dire le niveau de pauvreté que cela induit, comme M. HEURFIN l'a indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires. Le recours tardif aux emprunts pour les investissements de la Ville, non seulement faible au regard de l'urgence de ceux-ci, conduira inévitablement à un endettement supérieur à un lissage sur plusieurs exercices budgétaires, réclamé par la Gauche écologique et solidaire depuis plusieurs années. Ce sont toutes les conséquences d'une mauvaise gestion qui a consisté à faire des poches des Sannoisiens, alors que depuis au moins deux exercices, il était possible d'emprunter à de très faibles taux d'intérêt. Cela est vérifiable par tous par les comptes de la commune.

M. HEURFIN vient là de décrire la partie la plus notable des recettes d'investissement. Le relevé des dépenses d'investissement prévues pour 2023 se chiffre quant à lui à 19,623 millions d'euros :

- 2,8 millions d'acquisitions foncières liées, vraisemblablement, au projet Cœur de Ville, qui pose par ailleurs la question du portage des acquisitions foncières ;*
- des travaux dans les bâtiments à hauteur de 7,1 millions d'euros ;*
- pour la voirie, qui a bien besoin de réfections plus rapides, il est prévu 2 millions d'euros.*

M. HEURFIN doute que ce soit suffisant. Beaucoup de frais d'études sont indiqués et font craindre des réalisations seulement sur 2024, voire plus loin encore. Le bienvenu centre

horticole, prévu en 2023, verra son financement certes étalé sur trois exercices, mais loin des dix années d'étalement de la dépense possible en ayant recours à l'emprunt. Cette rubrique inclut aussi le très faible remboursement en capital des emprunts (à hauteur de 2 863 000 euros).

Trois fonctions retiennent particulièrement l'attention de M. HEURFIN, s'agissant des dépenses de fonctionnement. Elles représentent 50 % des dépenses, auxquelles il convient d'ajouter 6,6 millions d'euros, soit 15 % des dépenses virées et transférées aux recettes de la section investissement. L'augmentation des dépenses des frais de personnel se réalise à effectif constant et budgété pour 475 agents, alors que le nombre d'emplois pourvus est de 393 agents. Cette différence de 82 emplois permet de cacher un excédent supplémentaire à venir. M. HEURFIN déplore le recours de plus en plus fréquent au secteur privé.

Le coût supplémentaire des fluides chiffré par les services de la Ville à 2 millions d'euros est absorbé dans le budget de fonctionnement. Il juge par ailleurs édifiante la somme consacrée à la sécurité (1,5 million d'euros), sans compter la part de l'intercommunalité avec la prise en charge de la brigade de nuit et la vidéosurveillance, et pour un piètre résultat, publié dans la presse à défaut d'un rapport détaillé que la Gauche écologique et solidaire réclame depuis plus de six années. En matière de sécurité en 2022 à Sannois, la Gazette du Val-d'Oise révèle les chiffres du service statistique ministériel de la sécurité intérieure :

- 88 cambriolages ;
- 100 vols de véhicules ;
- 30 vols violents sans armes ;
- 143 coups et blessures volontaires, dont 87 pour violences intrafamiliales.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les mains courantes et infractions relevées par d'autres services de l'État, sans parler des trafics de drogue sur la commune, vecteurs d'insécurité. Cela coûte cher aux Sannoisiens et cela confirme que ce n'est pas le déploiement d'une police municipale qui réglera les questions de délinquance, de violence envers les biens et les personnes, ainsi que celles intrafamiliales.

M. HEURFIN constate que M. le Maire tente de faire le travail de l'État, alors que celui-ci se décharge sur les communes, tout en réduisant à l'euro constant les subventions et participations. M. le Maire indique ne pas soutenir cette politique, mais il la met en œuvre quand même. Il trouve même le moyen d'envisager un excédent de 7 millions d'euros, bien en dessous de ce que sera la réalité, car des postes sont surévalués, comme les frais de personnel, qui généreront un excédent supplémentaire. Le compte administratif entrevoit déjà un excédent supplémentaire à ce qui est reporté dans ce budget. Aussi, la sincérité de ce budget prête-t-elle pour le moins à caution, selon M. HEURFIN.

Pour la Gauche écologique et solidaire, l'accomplissement de ce budget approchera, voire dépassera, les 10 millions d'excédents, et c'est la fiscalité locale qui contribuera à hauteur de 22 millions d'euros, dont près de 16 millions d'euros d'impôts directs que devront payer les Sannoisiens, soit près de 12 % de plus que l'année précédente. C'est environ 800 000 euros de plus pour l'augmentation des taux de 5 % envisagée par M. le Maire, et environ 1 million d'euros de plus à cause de l'augmentation des bases de 7,1 % décidée par M. MACRON. Au total, c'est de 1,8 million d'euros que s'acquitteront les Sannoisiens, alors qu'au moins 10 millions d'excédents seront réalisés. M. HEURFIN souligne cette injustice. Par les temps qui courent, d'inflation et de difficulté pour les familles à joindre les deux bouts, la solidarité n'est pas au rendez-vous.

Il juge ces augmentations insupportables, d'autant plus que, depuis 2014, M. le Maire n'a pas cessé de transférer des compétences de la commune à l'Agglomération : assainissement, éclairage public, vidéooverbalisation, police municipale, brigade de nuit, pôle Gare, parkings publics, médiathèque, piscine, Sigeif, etc. L'Agglomération a également repris les emprunts qui couraient encore sur certaines compétences, tel le parking de la Ferme, par exemple.

En conséquence, ne nécessitant plus d'investissement ni de budget de fonctionnement pour la Ville, l'impôt aurait dû baisser. Or, il a été en progression relative depuis que M. le Maire dirige la ville, l'Agglomération ne manquant pas de faire payer son intervention sur les compétences de Sannois. De ce fait, le groupe Gauche écologique et solidaire rejette ce budget et votera contre celui-ci.

M. le Maire effectue un petit point politique : il n'a pas choisi le candidat qui va lui succéder en tant que maire. Par contre, il a écrit une charte de l'élection du futur maire. Il est prévu que les candidats se déclareront en juin 2024. Des noms circulent. Il y aura, au mois de septembre, une présentation des candidats à leurs colistiers, donc à l'équipe de Sannois ensemble. Une ou deux semaines après cette présentation, il y aura un vote à bulletins secrets, avec un isoloir et une urne, et c'est uniquement l'équipe de M. le Maire qui choisira son successeur. M. le Maire affirme être un grand républicain. Or, en République, on n'adoue pas son Dauphin. M. le Maire n'a pas de Dauphin, mais des personnes hyper compétentes à ses côtés, dont certains ont toutes les qualités pour devenir maire ou mairesse de Sannois. C'est ainsi que cela se fera. M. le Maire ne porte aucune personne, dans la presse ou ailleurs, en disant que c'est son successeur, car il n'a pas de successeur attitré.

M. le Maire s'émeut de ce que M. HEURFIN puisse qualifier son budget d'insincère. Il est au contraire d'une sincérité totale, et affirme être totalement dans la transparence depuis 2014. Ainsi, lorsqu'il rencontre des Sannoisiens, où qu'ils soient et dans quelque condition que ce soit, il explique que les impôts sont augmentés cette année pour garantir le fonctionnement et préserver les investissements de la Ville. M. le Maire rappelle que lorsqu'il a repris la Ville avec ses colistiers en 2014, les budgets étaient au ras des pâquerettes, et un budget était même insincère puisqu'il y apparaissait la vente d'un terrain qui n'était pas vendu et dont il a fallu renégocier la vente après le budget. Depuis, tout est sincère. Aucune vente de terrain n'apparaît dans le budget si le terrain n'a pas d'abord été vendu. Aucune subvention n'est inscrite dans le budget tant qu'elle n'a pas été reçue. Ainsi, la Ville est très subventionnée, sur le centre Cyrano, par le fonds vert. M. le Maire en connaît officiellement le montant, mais il n'apparaît pas dans le budget. Par contre, il appartient aux élus de la majorité d'expliquer aux Sannoisiens que la Ville a des projets, et des projets d'envergure. Il faut, à un moment donné, avoir le souffle pour mener à bien ces projets :

- le souffle humain, évidemment, en ayant mis en place depuis 2014 un encadrement, à la Ville, de haut vol, avec des élus qui arpentent de terrain et qui connaissent bien leurs fonctions ;*
- le souffle financier qui permettra d'investir dans le Cœur de Ville, dans une Maison de la santé, dans une future école Prat, partout où la population a des besoins de services.*

M. le Maire trouve que M. HEURFIN fait fort en affirmant que ce budget n'est pas social. Avec une augmentation de la subvention au CCAS de 800 000 euros (qui passe de 2,9 millions à 3,7 millions), peu de budgets sont aussi sociaux que celui-là.

Quand M. HEURFIN trouve que beaucoup d'argent est mis dans la sécurité, M. le Maire réplique en l'accusant d'être un peu le « pompier incendiaire », puisque tous ses amis politiques, depuis une bonne trentaine d'années, ont supprimé toute possibilité à la nation de se protéger. Les frontières ont été abolies, et certains disent même ouvertement qu'il faudrait s'ouvrir à la terre entière. Or, aujourd'hui, M. HEURFIN rapporte les propos du Parisien sur le nombre de cambriolages ou d'attaques avec des armes à Sannois. M. le Maire demande de qui c'est la faute et rappelle qu'il y a 30 ou 40 ans, la France était paisible parce qu'elle était souveraine, dans son territoire et dans sa justice, et qu'elle avait des frontières. M. le Maire déplore que le Président de la République actuel parte en Chine avec dans ses bagages quelqu'un qui n'est pas élu, mais qui est, au Parlement européen, celle qui dicte la façon de conduire les politiques. Cela lui fait un peu de peine pour la France.

Effectivement, il y a des problèmes de sécurité, et cela coûte cher à la Ville, mais il est heureux que celle-ci ait sa police municipale, son système de vidéoprotection et sa police mutualisée. M. le Maire se dit persuadé que s'il supprimait, pendant un mois, les caméras, qu'il envoyait, dans le même temps, sa police municipale en stage et qu'il demandait à la police mutualisée de ne plus venir sur le terrain, M. HEURFIN serait le premier à venir pleurer parce que, d'un seul coup, Sannois deviendrait le Bronx. Il est donc heureux qu'il y ait à Sannois une politique de sécurité intelligente, avec des gens compétents, compréhensifs, qui savent ce que c'est que la proximité.

M. le Maire rappelle ensuite à M. HEURFIN, qui prétend qu'il n'y a pas d'investissement au service des Sannoisiens à Sannois, ses réalisations depuis 2014. Si son équipe n'a pas fait de musée, elle a :

- mis un bâtiment périscolaire dans la cour d'école Pasteur ;*
- transformé une cantine de 100 m² en une cantine de 300 m² à l'école Pasteur ;*
- fait l'école Gambetta ;*
- fait le stade Coutif ;*
- réparé les voiries...*

La majorité municipale a fait ce que doit faire un maire, avec en plus cette perspective extraordinaire de créer un Cœur de Ville.

Alors que M. HEURFIN prétend que cette majorité municipale n'a pas de vision d'avenir et que le commerce s'appauvrit, M. le Maire rappelle que son équipe est en train d'acheter des murs de commerce afin que, dans le prochain Cœur de Ville, la Ville soit propriétaire des commerces, justement pour pouvoir aménager une « symphonie commerciale » qui corresponde aux besoins des Sannoisiennes et des Sannoisiens.

S'agissant des acquisitions foncières, contrairement à ce qu'a dit M. HEURFIN, la Ville ne met pas 2 millions d'euros dans le Cœur de ville. En effet, c'est l'établissement public foncier d'Île-de-France qui porte les acquisitions foncières pour le Cœur de Ville. Pour l'instant, Sannois ne met rien. C'est seulement quand l'Epfi aura fait toutes les acquisitions foncières que la Ville les fera siennes. Les 2 millions d'euros concernés ont pour but d'acheter des pavillons au Bas des Aulnaies, afin de créer un mail arboré pour mettre de la paix et de la tranquillité publique dans le quartier. C'est aussi pour acheter le terrain qui jouxte l'école Prat pour y faire une superbe école, de façon à avoir une école d'avenir, une école où, pendant des dizaines d'années, il y ait de grandes et larges classes, éclairées, avec une grande cour, un accueil de loisirs, une école maternelle, une école élémentaire, des parkings pour les enseignants et pour les parents qui viendront. La majorité municipale a une vision d'avenir, et c'est ce que traduit ce budget. C'est un budget qui regarde l'avenir avec sérénité, et même avec envie, avec bonheur.

Pour M. le Maire, la seule façon de battre cette équipe municipale, qui est solide, c'est de la diviser. Il constate que M. HEURFIN vient d'essayer de la diviser. En cela, ce dernier n'a pas été le meilleur dans cette position-là, mais M. le Maire peut le comprendre, puisque c'est la seule solution qu'a M. HEURFIN pour espérer un jour battre cette équipe.

Il réplique en outre à M. HEURFIN qu'au lieu de leur reprocher d'avoir mis cinq ans à faire la crèche des Tilleuls, ce dernier aurait pu féliciter la majorité municipale d'avoir eu la belle idée, cinq ans plus tôt, d'acheter un appartement pour agrandir cette crèche. Tout le monde n'aurait pas eu la même idée. Alors, certes, cela a mis cinq ans parce que les choses ne se font pas aussi simplement que cela. Il fallait déjà convaincre les copropriétaires, ce qui a pris beaucoup de temps. Puis il fallait aussi attendre d'avoir la puissance financière pour porter le sujet. Pendant trois ans, de 2014 à 2017, la majorité municipale n'a quasiment rien fait. C'est après que les grands projets (périscolaire Pasteur, école Gambetta, stade Coutif) ont été lancés, et ce n'est pas près de s'arrêter. Dans quelques années, assez vite, Sannois aura une maison de santé, un Cœur de Ville, une belle école Prat. La Villa Rozée, dans laquelle de

nombreux anciens de Sannois se sont mariés, aura été rénovée. Ce sera toujours une très bonne chose pour Sannois. Cette année, la Villa Ribot est rénovée, offrant ainsi à l'association musicale et à d'autres associations un écrin, dont elles n'auraient pas rêvé. Les agents des espaces verts auront quant à eux bientôt un superbe bâtiment, qu'ils méritent parce qu'ils étaient jusqu'alors rue Victor Basch dans des conditions indignes.

C'est un budget de 2023, mais qui ne s'arrête pas en 2023. Il s'agit d'avoir une vision pour au-delà d'un ou même deux mandats. C'est l'équipe qui le portera avec bonheur aux prochaines élections de 2026. Pour M. le Maire, peu importe qui sortira du chapeau en septembre 2024 : il se dit sûr que ce sera quelqu'un de compétent, qui aime Sannois, qui a une vision pour la ville et qui saura, avec cette formidable équipe et les jeunes qui voudront la rejoindre, porter l'ambition sannoisienne au plus haut.

M. le Maire redit sa fierté d'avoir mené cette équipe, et réitère qu'il s'agit de voter un budget d'avenir, sincère, honnête et qui regarde l'avenir avec sérénité.

Accord du Conseil à la majorité

6 contre :

Mme SAIDI

M. LEGUEIL

M. LAMARCHE

M. ZAMBUJO

M. HEURFIN

M. FLEURIER

1 abstention :

Mme CHRISTIN

*** POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget principal 2023 – Subventions de fonctionnement aux associations et aux établissements publics communaux**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Il est proposé, au titre de l'année 2023, des subventions comme détaillées dans le tableau en annexe. La subvention du CCAS augmente de 30 % par rapport à 2022 pour atteindre 3 774 800 euros, celle de l'École de musique atteint 201 000 euros. Les autres subventions sont globalement maintenues. Une enveloppe de 15 000 euros est dédiée au soutien à des projets à venir, notamment ceux qui sont en lien avec les jeux Olympiques 2024, exceptionnellement subventionnés. Cela fera l'objet d'une commission d'attribution en fonction des projets présentés, dans lesquels la commune de Sannois aura la part belle. Les crédits sont déjà prévus au budget primitif 2023.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions de fonctionnement aux associations et aux EPCI.

M. FLEURIER demande pourquoi l'association Sannois d'hier et d'aujourd'hui ne bénéficiait plus d'aucune subvention.

M. le Maire explique que c'est parce qu'elle ne l'a pas demandé, tout simplement. Elle existe toujours, puisque personne n'a demandé sa dissolution à la Préfecture, mais Mme BOBARD-PAULARD, qui la faisait vivre, a eu des problèmes de santé.

M. LAMARCHE demande comment il est possible de s'assurer de ne pas remettre de subvention à une des deux associations ayant bénéficié en cours d'année de subventions exceptionnelles, au terme du BP 2022.

M. le Maire remarque que s'il s'agit de subventions exceptionnelles, elles n'auront peut-être pas lieu en 2023, et s'enquiert de quelles associations il est question.

M. LAMARCHE cite les cheerleaders, qui avaient été à Orlando, et une autre.

M. le Maire explique que les cheerleaders sont effectivement allées à un championnat du monde aux États-Unis et avaient besoin d'une subvention exceptionnelle. Ce n'est peut-être pas le cas en 2023. Il ne se souvient pas de l'autre association.

Il explique par ailleurs que la subvention du PAC sera désormais distribuée par le Sivom. Toutefois, le PAC avait besoin d'une subvention pour commencer son année. Cette subvention qui apparaît sera remboursée après par le Sivom quand ce dernier aura voté son budget, c'est-à-dire le lendemain.

Accord du Conseil à l'unanimité

6 abstentions :

Mme SAIDI

M. LEGUEIL

M. LAMARCHE

M. ZAMBUJO

M. HEURFIN

M. FLEURIER

*** POLE RESSOURCES – FINANCES – Fiscalité 2023 – Contributions directes**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Depuis 2013, une partie de la fiscalité est transférée directement à la Cavap, et notamment la part départementale de la taxe d'habitation. Ce transfert est compensé par une allocation de compensation versée par la Cavap à la Ville. En 2021, la taxe d'habitation a cessé d'être perçue, notamment pour les résidences principales. Depuis 2023, les communes retrouvent une certaine autonomie et le pouvoir de fixer, entre autres, le taux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Lors du rapport d'orientation budgétaire, à l'occasion du précédent conseil municipal, l'équipe municipale avait proposé une augmentation de 5 % de la base de l'ensemble des taux votés. Un tableau récapitulatif reprend pour rappel le taux de 2022 et celui proposé pour 2023. Quelques tirets reprennent le produit attendu des taxes, le montant des allocations compensatrices, le montant du prélèvement du fonds national de garantie, le versement lié à l'application du coefficient correcteur, qui s'élève à près de 5 millions d'euros, et le montant total prévisionnel 2023 de la fiscalité directe locale, estimée à 18 781 489 euros.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les taux relatifs au calcul de la fiscalité locale propre à Sannois, et décidée par Sannois.

M. le Maire constate quelques bavardages autour de la table et se demande si cette séance du Conseil municipal ne serait pas trop longue.

M. HEURFIN souhaite faire une mise au point. Il n'a pas inventé les noms qu'il a cités, dont celui de M. FLAMENT, mais il les a lus dans la presse et c'est M. le Maire qui les y a indiqués. Ce dernier a en effet dit qu'il avait deux candidats, Célia JACQUET et Nicolas FLAMENT, et peut-être même un troisième. M. HEURFIN ne l'a pas plus inventé que le fait que M. le Maire ait décidé de partir en octobre 2024. Autant, on lui aurait dit Célia, mais Nicolas... M. HEURFIN aime bien M. FLAMENT, mais il se demande ce que ce dernier a bien pu faire d'extraordinaire pour remplacer le maire. Pour lui, il n'a rien fait de mal : il n'a rien fait. M. HEURFIN s'est donc dit que si M. le Maire pense à M. FLAMENT, c'est qu'il l'a choisi. Sinon, que ce soit l'une ou l'autre, M. HEURFIN « s'en tape complètement », si c'est pour faire la même politique. S'il est encore candidat le moment venu, il affrontera ceux qui seront en face.

Quant à diviser l'équipe municipale, il rassure M. le Maire sur le fait que ce soit le cadet de ses soucis. Il n'a rien à diviser. Ce qui l'intéresse, ce sont les Sannoisiens. Son exposé de ce soir va dans ce sens.

Par ailleurs, M. HEURFIN veut bien que ses propos soient contestés... quand ce sont ses propos. Ainsi, il n'a jamais contesté que des investissements aient été faits par M. le Maire. Ce qu'il conteste, c'est la façon dont ceux-ci ont été financés. Pour lui, avec un autre financement, il serait possible de faire plus d'investissements.

S'agissant de la question du portage, M. HEURFIN indique que son seul souci est que celui-ci ne soit pas porté par la Ville. Il constate que si la Ville est obligée de porter des terrains qu'elle va utiliser dans quelques années, c'est la population qui va payer ce portage.

M. HEURFIN réfute par ailleurs avoir dit quoi que ce soit contre le fait que M. le Maire veuille revitaliser le commerce, et se dit même le premier à vouloir cette revitalisation. Il évoque la délibération annuelle sur les ouvertures du dimanche, contre laquelle il s'élève à chaque fois car il souhaite protéger les commerces.

Concernant la police, M. HEURFIN voulait dire que la somme qui y est mise (1,5 million) représente du transfert de charges pour une politique de sécurité que M. le Maire ne pourra pas mener à bien, car il n'y a qu'une politique régaliennne de la sécurité qui pourra y répondre. Or il n'y a pas de police nationale dans la ville. Les policiers municipaux, malgré tous leurs efforts et leurs qualités, n'y arriveront jamais. Même en leur donnant des armes létales, ce ne sont pas eux qui vont aller démanteler les trafics de drogue à l'Église, aux Loges, etc. M. HEURFIN constate que pour la somme, qui est un transfert de charge à la fois sur la commune et sur l'agglomération, M. le Maire ne s'en sortira pas. Quant aux chiffres à ce sujet, ce ne sont pas des bêtises ou des informations de journaliste mais des éléments communiqués par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

M. HEURFIN réfute enfin avoir parlé d'insincérité du budget et relit sa phrase, qui est : « Aussi la sincérité de ce budget prête pour le moins à caution. »

M. HEURFIN remarque que ce genre de détail est croustillant, alors que le reste est plus calme, suscitant des rires dans l'assemblée. Il explique que, par son propos sur la sincérité du budget, il avance l'idée que les 7 millions d'excédents envisagés soient en dessous de ce que sera la réalité. Dans un an, quand le sujet va revenir sur le tapis, M. HEURFIN pointera qu'il l'avait prédit, à moins que cela ne parte « en bidouille ». Certaines de ses interventions peuvent porter leurs fruits. Ainsi, il n'a pas vu, par exemple, au budget une dépense pour les imprévus qui était de l'ordre de 5 millions. Ceux-ci ont été « virés » du fait qu'il est intervenu à ce propos. Ces 5 millions ont été « planqués », sans doute pour éviter qu'il ne tombe dessus et ne « mette le bazar ». Il rappelle que 5 millions avaient été mis en imprévus, avec une dépense à 0 en regard. Or, à la fin, cela fait des excédents.

M. HEURFIN invite M. le Maire à faire du rugby plutôt que du vélo, parce qu'il est plus facile d'y botter en touche.

M. le Maire réplique que c'est la raison pour laquelle il a écrit son édito sur France-Galles. Il rappelle à M. HEURFIN que la délibération en cours porte sur la hausse des impôts et la fiscalité.

M. HEURFIN répond qu'il y venait. Il indique que la délibération sur la fiscalité proposée par M. le Maire est la conséquence de ses choix de gestion, que la Gauche écologique et solidaire conteste parce qu'elle n'a qu'un lointain rapport avec les besoins de la population, qui souffre particulièrement en cette période. C'est un véritable hold-up sur les porte-monnaie des familles qui est organisé. La Gauche écologique et solidaire s'y oppose. M. HEURFIN vient de le démontrer à partir de la lecture du budget que son groupe a rejeté. M. le Maire préfère s'adresser avec dureté à la population, déjà durement éprouvée, plutôt que de s'adresser aux banques afin d'étaler les dépenses d'investissement. Il attend tellement que les Sannoisiens risquent la double punition de devoir payer cash pour les investissements et payer en plus les taux d'intérêt usuraires qui se profilent à l'horizon rapproché pour des emprunts futurs inévitables. M. HEURFIN déplore cette gestion. À cette fiscalité douloureuse, il est vraisemblable que le coût des services de la Ville soit présenté, tout au long de l'exécution de ce budget, avec des augmentations qui s'ajouteront à l'augmentation des impôts. La Gauche écologique et solidaire n'y donnera jamais son accord et le dénoncera à chaque fois.

M. HEURFIN donne toutefois à M. le Maire la possibilité de se rattraper quelque peu. Pour cela, il lui suggère de renoncer à la somme qu'il envisage de prendre dans la poche des Sannoisiens (1,8 million d'euros), rapportée aux 10 millions d'euros, au bas mot, d'excédents que ce dernier va réaliser par l'exécution de ce budget, en ramenant l'excédent autour de 8 millions d'euros. Il lui propose en effet de ramener les taux :

- du foncier bâti à 36,5 % au lieu de 40,18 % ;*
- du foncier non bâti à 69 % au lieu de 72,97 % ;*
- de la taxe d'habitation des résidences secondaires à 18 % au lieu de 18,97 %.*

Ainsi, M. le Maire garderait les moyens de sa mauvaise politique municipale, mais il ne grèverait pas plus les moyens de subsistance des Sannoisiennes et Sannoisiens et il ferait montre d'un peu de sollicitude et de solidarité envers la population. Ce serait un bon début, parce que M. HEURFIN juge qu'il en « reste sous la pédale ».

M. le Maire constate que les choses sont claires. Comme il l'a dit précédemment, il agit en toute transparence vis-à-vis des Sannoisiens, qui savent que, pour garder le fonctionnement tel qu'il est, et la capacité d'investissement telle qu'elle est souhaitable, la hausse des impôts est nécessaire. Il indique d'ailleurs que certaines des villes environnantes, qu'il ne nommera pas, projettent une augmentation de 20 %, d'autres de 6 ou 7 %. Un peu partout, cela augmente. M. le Maire précise que certains maires lui ont dit qu'il avait raison d'augmenter, parce que le risque est de devoir augmenter dans les années à venir, et que ce soit pire au niveau de la présentation vis-à-vis des citoyens.

Pour M. le Maire, augmenter ces impôts modérément (5 %) est une belle action, même si cela représente effectivement un effort pour la population. C'est la raison pour laquelle il explique aux Sannoisiens que Sannois est en devenir, qu'elle a un avenir et qu'il faut préserver cet avenir pour ses investissements.

M. le Maire remarque par ailleurs que M. HEURFIN a évoqué deux noms, et précise qu'il n'en a pourtant livré aucun au journaliste. C'est ce dernier qui a suggéré ces deux noms, ce à quoi M. le Maire lui a répondu qu'il connaissait bien l'histoire politique sannoisienne. Le journaliste en a conclu que M. le Maire poussait ces deux candidats. Or, ce n'était pas du tout le cas,

puisque M. le Maire a alors précisé qu'il pouvait y avoir un troisième candidat, ajoutant que les choses se feraient démocratiquement. Il n'y a donc pas de chouchou ni de privilégié. M. le Maire remarque avec amusement que personne, à part lui, n'aurait dit en 2013 qu'il deviendrait maire en 2014. Il peut donc y avoir un futur maire dans la salle, sans que personne ne le sache. La politique, c'est avoir du courage, avoir de la volonté, avoir une vision, savoir gérer.

M. le Maire se souvient d'une conversation de 2013, où on lui avait dit qu'il ne pouvait pas devenir maire car il ne connaissait pas aussi bien les choses que M. PATERNOTTE. Il avait répondu que le maire n'est pas celui qui connaît tout, loin de là, mais celui qui sait s'entourer. Un maire doit savoir travailler avec les gens, il doit savoir les écouter. Et après les avoir écoutés, il doit avoir du bon sens pour aller dans la bonne direction. Avec quelqu'un dont on préjuge qu'il sait tout sur tout, on va dans le mur. M. le Maire donne pour exemple le « cher capitaine de pédalo de l'Élysée », qui croit savoir tout sur tout, et avec lequel la France va dans le mur. M. le Maire préfère quelqu'un qui ne sait pas tout, mais qui sait s'entourer, qui sait s'appuyer sur les gens compétents et qui, de temps en temps, sait dire que c'est ainsi que les choses seront faites, et non pas autrement. L'accord n'est pas toujours là avec un cadre ou un adjoint, mais lorsqu'on a une volonté, on la mène et on la poursuit. C'est ainsi que le nouveau maire ou la nouvelle mairesse devra porter son action pour la Ville de Sannois.

Accord du Conseil à la majorité

7 contre :

**Mme SAIDI
M. LEGUEIL
M. LAMARCHE
M. ZAMBUJO
M. HEURFIN
M. FLEURIER
Mme CHRISTIN**

*** POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget principal – Autorisation de programme/crédits de paiement création centre horticole – Ajustement des CP**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

M. le Maire explique que des ajustements sont à envisager du fait d'un projet plus restreint.

Par délibération, en décembre 2021, la Ville a adopté l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la création d'un centre horticole. Il s'agit d'adapter et d'échelonner les AP/CP et de sanctuariser les crédits sur les deux années budgétaires 2023 et 2024.

Le lancement du marché est revenu infructueux. Ce marché dépassait de beaucoup le montant initial de l'opération. Une réduction du périmètre budgétaire, et du périmètre du garage et de l'espace de stockage a été réalisée par les services. L'opération, initialement envisagée en 2022-2023, est décalée à 2023-2024. Ces ajustements sont pris en compte dans le budget primitif 2023.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter ces crédits, cette programmation et ce paiement relatifs à la création du centre horticole.

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget principal – Provision semi-budgétaire
« pour dépréciation des actifs circulants » pour 2023**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Mme ABDELOUHAB trouve belle et empreinte de poésie cette terminologie fiscale.

Il s'agit de provisionner des risques de non-paiement pour l'année budgétaire 2023, sous l'égide de la nouvelle écriture M57. Les règles comptables prudentielles imposent aux collectivités d'enregistrer en comptabilité une provision sur l'exercice en cours. Il est prévu notamment qu'une provision doit être constituée par délibération au Conseil municipal lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, voire très compromis. L'instruction budgétaire M57, qui est mise en application depuis ce début d'année, prévoit le régime de provision semi-budgétaire. C'est-à-dire qu'une somme va être dégagée sans certitude de pouvoir la récupérer. Il apparaît aujourd'hui que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes (périscolaire, scolaire et MLA) est avéré.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de constituer une provision pour ces dépréciations d'actifs d'un montant total de 10 500 euros et d'imputer ce montant au budget communal.

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLES RESSOURCES – AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES – Syndicat mixte d'études et de réalisations d'équipement d'intérêt général (Siereig) – Remplacement des suppléants**

RAPPORTEUR : MME JACQUET-LEGER

Le Siereig est le syndicat mixte qui intervient entre autres pour soutenir le développement d'établissements médicosociaux. Il intervient sur un territoire allant d'Andilly jusqu'à Sannois. La Ville de Sannois a, au sein de ce syndicat, deux titulaires et deux suppléants. Les deux titulaires sont Mme JACQUET-LÉGER et Mme QUEYRAT-MAUGIN. Les deux suppléants étaient Mme RICARD et M. GUEUDIN. Tous deux ont désiré pouvoir être remplacés à ce siège de suppléant. Il est proposé que Mme AUBIN et Mme CAMPAGNE puissent représenter la Ville en tant que suppléantes au Siereig.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces nominations de ces représentants au Siereig.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. HEURFIN

M. FLEURIER

*** POLES RESSOURCES – RESSOURCES HUMAINES – Transformation d'un poste de technicien informatique en un poste de responsable systèmes-réseaux et sécurité des systèmes d'information**

RAPPORTEUR : M. FLAMENT

M. le Maire observe avec amusement que le conseil municipal se termine avec les deux « impétrants ».

M. FLAMENT indique à M. HEURFIN que c'est un hasard.

M. HEURFIN ne croit pas au hasard.

Il s'agit de transformer un poste de technicien informatique en un poste de responsable systèmes-réseaux et sécurité des systèmes d'information.

Les villes dématérialisent de plus en plus de services, notamment à travers les portails famille ou citoyens, et tendent vers de l'e-administration. Bien entendu, tout cela amène certains malveillants à faire des cyberattaques. Beaucoup de collectivités connues de Sannois et pas très éloignées ont ainsi été attaquées, notamment le CIG de Versailles et d'autres villes.

Pour se protéger, depuis 2020, la Ville est accompagnée par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Un audit a pointé certains soucis, mais surtout aussi de bonnes mesures de protection mises en place par les services de la Ville. Par conséquent, il est conseillé dans cet audit d'avoir un responsable de sécurisation des systèmes d'information. Dans le cadre de la réorganisation du service, qui va aussi avoir lieu prochainement puisque l'adjointe en charge des services informatiques va prendre sa retraite, il est proposé de transformer ce poste de technicien en un poste de responsable administrateur systèmes-réseaux, dont les missions sont détaillées, avec une partie sécurité informatique et une partie administration systèmes-réseaux, donc la mise en place de l'infrastructure qui permettra à la Ville de se protéger des attaques extérieures.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la création de ce poste.

Accord du Conseil à l'unanimité

Avant de passer aux délégations de pouvoirs, M. le Maire indique qu'un conseil municipal exceptionnel sera organisé le vendredi 9 juin à 8 heures du matin, en rapport avec les élections sénatoriales et la nécessaire cooptation. M. le Maire rappelle que la présence de chacun est obligatoire. Il admet que l'horaire ne l'était pas, mais comme il s'agit d'un conseil municipal très court, il a été jugé que 8 heures du matin pouvait être un horaire envisageable. M. le Maire espère que tout le monde sera là car il est nécessaire d'avoir le quorum. Il rappelle que c'est prévu par la Préfecture. L'objectif est de présenter les suppléants aux élections sénatoriales du 24 septembre.

Le prochain Conseil municipal traditionnel aura lieu quant à lui le 22 juin à 20 heures.

EMPLOI DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU MAIRE**DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023**

-.-.-.-.-

- N° 2023/21 } Compte rendu des Marchés publics 2023 passés par délégation de pouvoirs
N° 2023/22 }
- N° 2023/13 } Demande de subvention au titre de la Dsil 2023 – Travaux de mise aux normes
et de performance énergétique – Palais des Sports Jean-Claude-Bouttier
- N° 2023/14 } Demande de subvention au titre de la Dsil 2023 – Travaux de mise aux normes
et de performance énergétique – Gymnase de la Tour du Mail
- N° 2023/15 } Demande de subvention au titre de la Dsil 2023 – Travaux de mise aux normes
et de performance énergétique – Gymnase Voltaire
- N° 2023/16 } Demande de subvention régionale – Soutien au développement des polices
municipales par l'équipement en véhicules
- N° 2023/17 } Demande de subvention départementale – Travaux mise aux normes de
l'éclairage du stade Auguste-Delaune
- N° 2023/18 } Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise dans
le cadre du « soutien à l'exécution des peines de travail d'intérêt général » au
titre de l'année 2022
- N° 2023/19 } Demande de subvention au titre de la Dsil 2023 – Travaux de mise aux normes
et de performance énergétique du Centre Cyrano de Bergerac
- N° 2023/20 } Tarifs spectacles et ateliers – Festival des P'tites Oreilles – Édition 2023
- N° 2023/23 } Contentieux – Représentation des intérêts de la Commune par le Maire de
Sannois devant le tribunal administratif
- N° 2023/24 } Contentieux – Désignation avocat

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL
Désignation des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023
VENDREDI 9 JUIN 2023

À
8 H

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PRÉVU LE :
JEUDI 22 JUIN 2023

À
20 H

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 41.



Bernard JAMET

Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Secrétaire de séance
Pierre KERGOAT

Conseiller Municipal